

4 septembre 2026

Avis aux clients concernant les droits de douane

En raison de l'évolution constante des lois, des règlements, des politiques commerciales internationales et des réglementations douanières, les prix indiqués dans nos devis peuvent être ajustés au moment de l'expédition ou de la facturation afin de tenir compte des taux de droits de douane et des autres frais gouvernementaux ou réglementaires applicables au moment où le produit est importé au Canada.

Ces ajustements ne constituent pas des augmentations de prix mises en œuvre par Wajax, ses fournisseurs ou ses fabricants partenaires.

Toutefois, les droits de douane et autres frais applicables seront facturés selon leur montant réel, et le prix d'achat pourrait être ajusté en conséquence. Wajax informera le client de tout ajustement du prix d'achat et lui fournira, sur demande, les pièces justificatives raisonnablement disponibles démontrant un tel ajustement. Wajax demeure résolue à faire preuve de transparence tout au long de ce processus et continuera de travailler étroitement avec ses clients afin de les informer le plus tôt possible de toute incidence éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension pendant cette période marquée par l'évolution et l'incertitude des conditions du marché. Nous demeurons déterminés à vous offrir les produits, les services et le soutien auxquels vous vous attendez de la part de Wajax.

Vice-président de chaîne d'approvisionnement